

PERMIS A1-A2



# Auto Moto Ecole SIEFFER

## VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS.

Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions

Votre contact : **Valérie Lachmann - Safia Zimmer**

Téléphone : **03.88.08.55.90**

E-mail : **info@sieffer.fr**



Membre du réseau  
**plusquePRO**  
★★★★★

Nos anciens élèves parlent de nous sur  
<https://www.auto-ecole-sieffer.fr/avis-clients/>

Cachet de l'auto-école

**Ecole de conduite Sieffer**

10 rue de l'Hôpital - 67140 BARR

Tél. : 03.88.08.55.90 - info@sieffer.fr

SASU au capital de 5000 €

Siret 811 481 481 027 00027 - APE 8553Z

Agrément : E210 67 00180

### Horaires d'ouverture

Lundi 09h00 - 12h00 / 13h00 - 19h00

Mardi 09h00 - 12h00 / 13h00 - 19h00

Mercredi 09h00 - 12h00 / 13h00 - 19h00

Jeudi 09h00 - 12h00 / 13h00 - 19h00

Vendredi 09h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Samedi 09h00 - 12h00 / FERME

# LES CATÉGORIES de permis

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none"><li>- cylindrée max : 125 cm<sup>3</sup>,</li><li>- puissance max : 11 kW</li><li>- rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.</li></ul></li><li>• Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none"><li>- puissance ≤ à 35 kW</li><li>- rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg.</li></ul></li></ul> <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</p>	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

## La formation THÉORIQUE

**LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.**

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

**La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :**

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

# La formation PRATIQUE

## LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

## Les ÉPREUVES DES PERMIS A1 et A2

### ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO :

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans pour un nombre de passages illimité.

### ÉPREUVES HORS CIRCULATION\*

#### EXERCICES À ALLURE RÉDUITE.

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

#### EXERCICES À ALLURE PLUS ÉLEVÉE.

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

### ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

\*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.  
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS ■ A1 ■ A2

## ÉVALUATION DE DÉPART\*

	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis Moto				
	Autre				
FORMATION	Préparation ETM				49 €
	Préparation plateaux				
	Préparation circulation				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				

FORFAIT ESSENTIEL, CONFORT OU INFINITI

FORFAIT À PARTIR DE € TTC

720 €

\* Évaluation de départ : obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

## HORAIRES DES COURS DE CODE :

- Carte d'identité
- Carte d'identité de l'un des parents
- 1 Photo d'identité (ANTS ou non)
- Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- ASSR 2<sup>ème</sup> niveau
- Permis de conduire ou AM
- Justificatif de domicile (- de 6 mois)
- Attestation d'hébergement
- Pièce d'identité de l'hébergeant

Lundi : 17h30 à 19h00  
Mardi : 17h30 à 19h00  
Mercredi : 14h00 à 15h30  
Jeudi : 16h30 à 18h00  
Vendredi : 17h30 à 19h00  
Samedi : 10h30 à 12h00

+

Tous les jours, entraînements possibles à :  
10h00, 11h00, 14h00, 15h00, 16h00  
Nous consulter



La formation permis A1-A2-A fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Pour plus d'informations  
Flashez-moi !

